



PUIG

Politique contrôle et gestion des risques



Introduction	3
Objectif	3
Périmètre	3
Facteurs de risque et critères de tolérance au risque	4
Principes clés	6
Système de contrôle et de gestion des risques: organisation et responsabilités	8
Audit interne	10
Approbation, publication et révision	10



Introduction

Le Conseil d'Administration de Puig Brands, S.A. ("Puig") est responsable de l'établissement des lignes directrices de gestion des risques, de veiller à ce que l'entreprise adopte une approche durable à long terme en matière de risques et de protéger les intérêts de ses actionnaires et autres parties prenantes. Cet engagement est respecté grâce à la mise en œuvre de processus robustes pour l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques, ainsi qu'à la supervision continue des systèmes de contrôle interne et d'information pour garantir la transparence et la prise de décision à tous les niveaux de l'organisation.

Objectif

Le but de cette Politique est d'établir les principes de base et un cadre général d'action pour le contrôle et la gestion de tous les types de risques susceptibles d'affecter négativement la réalisation des objectifs de **Puig**. Ces principes et ce cadre d'action doivent être appliqués conformément aux dispositions du Code Éthique de **Puig**.

La Politique est développée et complétée par des politiques spécifiques qui peuvent être établies en relation avec certains risques, fonctions d'entreprise ou activités au sein du périmètre de **Puig**. Les risques sont identifiés, analysés, évalués, gérés et contrôlés de manière systématique, avec des critères uniformes et compris dans les seuils ou niveaux de tolérance établis.

Les Comités Exécutifs des divisions approuveront les limites de risque spécifiques applicables à chacune d'elles et mettront en œuvre les systèmes de contrôle nécessaires pour assurer la conformité.

Périmètre

Cette Politique s'applique à Puig Brands, S.A. et à ses filiales, ainsi qu'à toute autre entité juridique qui pourrait être incorporée à l'avenir et dont Puig Brands, S.A. détient ou pourrait détenir un contrôle (direct ou indirect), conformément à l'article 42 du Code de Commerce espagnol.



Facteurs de risque et critères de tolérance au risque

En général, le risque est considéré comme les effets, à la fois positifs et négatifs, de l'incertitude sur la réalisation des objectifs ou des attentes commerciales raisonnables. Dans le but de cette Politique, les facteurs de risque sont considérés comme toute possibilité qu'un événement potentiel, une action ou une omission ait une incidence négative sur ces objectifs ou attentes. De la même manière, les effets positifs de l'incertitude sur les objectifs sont considérés comme des opportunités.

La Politique de Contrôle et de Gestion des Risques de **Puig** vise à atteindre un profil risque/opportunité équilibré grâce à une série de Principes Clés qui garantissent une gestion appropriée des risques. Le cadre de tolérance est établi autour de lignes directrices, de normes et de procédures qui garantissent que cet environnement de gestion maintient les risques à des niveaux acceptables. L'objectif n'est donc pas d'éliminer tous les risques, mais d'accepter un niveau de risque prudent qui permet une création de valeur récurrente et durable et optimise les opportunités tout en maintenant les risques à des niveaux acceptables.

Tous les risques qui dépassent les niveaux de tolérance établis doivent faire l'objet d'actions visant à rétablir les niveaux de risque souhaités, dans la mesure où le risque est gérable et où le coût des mesures d'atténuation est justifié par l'effet que la matérialisation du risque pourrait avoir.

Divers risques identifiés sont une conséquence des activités commerciales de **Puig** et sont inhérents aux divisions, activités et régions dans lesquelles elle opère. Parmi ceux-ci, il convient de souligner les suivants :

- **Risques liés à la Gouvernance d'Entreprise**

Découlent d'éventuelles violations de la législation applicable, des dispositions du système de gouvernance et des normes et politiques de durabilité, des recommandations du Code de bonne gouvernance des sociétés cotées de la Commission nationale du marché des valeurs mobilières (« **CNMV** ») et de ses guides pratiques, ainsi que des normes internationales en la matière.

- **Risques Stratégiques**

Les risques stratégiques sont ceux qui découlent de la position stratégique de **Puig** dans l'environnement dans lequel elle exerce ses activités, des relations avec des tiers, du portefeuille de produits, de la planification et de l'organisation, et qui sont considérés comme susceptibles de causer des difficultés dans la réalisation des objectifs définis dans le plan stratégique de **Puig**.



Puig concentrera ses efforts sur le suivi de la rentabilité de ses activités dans les zones où elle opère, et sur l'investissement dans des activités et des outils qui adaptent son portefeuille de produits et facilitent l'adaptation, les progrès et la réalisation des objectifs commerciaux stratégiques et de leur impact sur la société.

En outre, en ce qui concerne les territoires dans lesquels elle opère, **Puig** développera ses stratégies commerciales selon des critères généraux prudents et dans un cadre qui évalue les risques des situations socio-économiques internationales, y compris les risques politiques.

- **Risques Financiers**

Les risques financiers sont associés à des perturbations des marchés financiers et/ou des biens et services qui affectent les coûts et les revenus de l'activité, y compris les domaines liés à la gestion des taux de change, au risque de liquidité ou de taux d'intérêt, ainsi que le risque de crédit lié à la possibilité qu'un tiers ne respecte pas ses obligations contractuelles et produise une perte économique ou financière pour **Puig**.

- **Risques Réglementaires**

Les risques réglementaires sont associés au non-respect des dispositions légales, des normes générales, des normes adoptées et des codes de conduite applicables dans tous les marchés dans lesquels **Puig** opère. Ils peuvent entraîner des sanctions et/ou une détérioration de la réputation, et avoir un impact négatif sur les résultats et/ou le capital et/ou sur les attentes de développement commercial. Sont particulièrement pertinents les crimes et délits commis par la personne morale, les fraudes et les manquements aux obligations légales découlant des activités de **Puig**.

- **Risques Fiscaux**

Les risques fiscaux sont associés aux décisions prises en matière fiscale, soit par **Puig**, soit par les autorités fiscales ou légales, qui peuvent avoir un impact négatif sur les états financiers ou la réputation de **Puig**. L'activité du groupe implique l'adoption d'un ensemble de décisions qui ont des effets et des impacts dans le domaine fiscal.

- **Risques Opérationnels**

Les risques opérationnels se réfèrent aux pertes économiques directes ou indirectes causées par des processus internes inadéquats, des défaillances technologiques ou des erreurs humaines, ainsi que ceux qui surviennent à la suite d'événements externes, incluant notamment les risques associés à la conception, à la fabrication et à la commercialisation des produits **Puig**, à la création et à l'utilisation de matériaux soutenant les marques, au capital humain et aux technologies de l'information.



Principes clés

Afin de mettre en œuvre les engagements décrits, le Conseil d'administration, par l'intermédiaire de son Comité d'audit et de conformité, veille à l'adéquation du système d'évaluation et de contrôle interne aux risques pertinents, et a établi les principes clés de fonctionnement suivants dans le cadre de son système de contrôle et de gestion des risques

- **Protection de la Valeur**

Le contrôle et la gestion des risques sont considérés comme un système de création et de protection de la valeur générée pour toutes les parties prenantes concernées en alignant le niveau de risque acceptable avec la capacité de gérer les risques et les opportunités.

- **Exhaustivité, Inclusivité et Culture**

Le système de contrôle et de gestion des risques couvre l'ensemble de **Puig**, tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau des unités commerciales, quelle que soit l'emplacement géographique. Il est intégré dans le processus de planification stratégique, la définition des objectifs commerciaux et les opérations quotidiennes menées pour atteindre ces objectifs, et prend en compte à la fois les caractéristiques culturelles distinctes des zones et des régions dans lesquelles **Puig** opère et les différentes parties prenantes de l'entreprise. Il développe également la sensibilisation à la culture du risque au sein du personnel de **Puig** par le biais de programmes de communication et de formation.

- **Indépendance**

Le Système de Contrôle et de Gestion des Risques de **Puig** garantit la séparation appropriée des fonctions entre les différents éléments qui le composent, c'est-à-dire entre les domaines qui assument et gèrent les risques et les domaines responsables de la coordination, du contrôle et de la supervision

- **Dynamique et Structuré**

Le système de contrôle et de gestion des risques favorise une approche proactive de la gestion des risques qui intègre des contrôles dans la conception des processus pour aider à atténuer les risques, met en œuvre des plans d'urgence et établit une couverture pour ces risques lorsque cela est possible.

- **Cohérence**

En général, la gestion des risques sera effectuée en maintenant la cohérence entre l'importance du risque et le coût et les moyens nécessaires pour le réduire. De même, le système de contrôle et de gestion des risques doit être cohérent avec le reste des processus de **Puig** et son modèle d'affaires.



- **Communication et Transparence**

Des mécanismes doivent être garantis pour assurer une information et une communication transparentes et adéquates avec les organes responsables du contrôle des risques (direction générale, comité d'audit et de conformité, conseil d'administration).

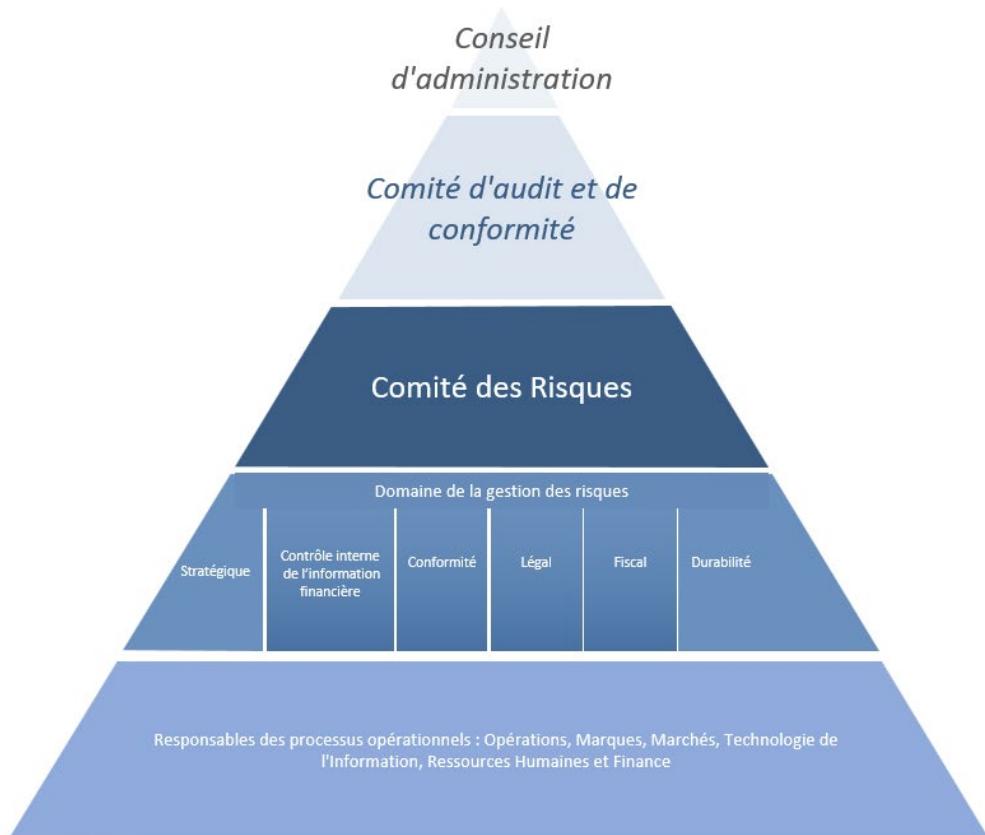
- **Amélioration Continue**

L'objectif est de renforcer la gestion des risques en se concentrant sur son efficacité et son utilité à tous les niveaux de l'organisation (fonctions, unités opérationnelles et divisions) en se basant sur les meilleures pratiques, le contexte commercial, l'appétit pour le risque, l'apprentissage et l'expérience dans son développement, en suivant le cadre d'amélioration continue (planifier, exécuter, vérifier, agir)



Système de contrôle et de gestion des risques: organisation et responsabilités

Dans le cadre de son système de contrôle et de gestion des risques, **Puig** a défini une organisation et un ensemble de responsabilités appropriés pour atteindre ses objectifs. Les principaux organes et domaines concernés par le contrôle et la gestion des risques et leurs responsabilités sont indiqués ci-dessous :





- **Conseil d'administration**

Assure la mise en œuvre du Système de Contrôle et de Gestion des Risques et surveille les systèmes d'information et de contrôle internes.

Approuve les politiques de contrôle et de gestion des risques qui définissent les principes de gestion de base et les lignes directrices pour les mesures visant à atténuer les risques.

- **Comité d'audit et de conformité**

Supervise l'efficacité du Système de Contrôle et de Gestion des Risques, en veillant à ce que les politiques de contrôle et de gestion des risques soient appliquées efficacement.

Examine périodiquement la cartographie globale des risques, en présentant des recommandations et des propositions au Conseil d'administration sur ces questions.

- **Comité des Risques**

À intervalles définis, gère les risques définis dans la section "Facteurs de risque et critères de tolérance au risque" ci-dessus, en coordination avec le domaine de gestion des risques et en tenant compte des exigences découlant des politiques des zones de contrôle concernées.

- Direction générale et équipe de direction

- Participant aux comités de gestion des risques et s'efforcent d'atteindre les objectifs, les fonctions, la composition et les processus des comités (le « mandat »).
- Fournissent des moyens suffisants pour le développement des activités de Contrôle et de Gestion des Risques, ainsi que définissent les fonctions et responsabilités de ces activités.

- Responsables des risques

En coordination avec le domaine de la gestion des risques :

- Identifient et priorisent les facteurs de risque dans leurs domaines de responsabilité, ainsi que les niveaux de tolérance au risque.
- Définissent des contrôles pour atténuer les facteurs de risque et des indicateurs de contrôle des risques.
- Évaluent les indicateurs de risque dont ils sont responsables et proposent et mettent en œuvre des mesures de réponse si nécessaire.
- Participant à l'identification périodique des facteurs de risque, des contrôles et des indicateurs de suivi.
- Informent la direction des mesures de réponse convenues.



- **Domaine de gestion des risques**

Dirige le processus de préparation, de maintenance et de mise à jour périodique de la carte mondiale des risques.

Assure le bon fonctionnement du Système de Contrôle et de Gestion des Risques en assurant son identification, sa hiérarchisation, son évaluation, sa quantification, son traitement et son suivi, et fournit une assurance raisonnable de son bon fonctionnement en fournissant les informations et outils nécessaires à sa maintenance.

Intègre les mesures de contrôle identifiées par les différents gestionnaires de risques dans le Système de Contrôle des Risques.

Sensibilise à l'importance du Système de Contrôle et de Gestion des Risques en promouvant la création d'une culture de gestion des risques à tous les niveaux et l'évaluation périodique du modèle de gestion.

- Responsable de chaque zone de contrôle

Identifie et gère les contrôles nécessaires selon leurs politiques spécifiques et les processus qui peuvent exister.

- **Responsable des processus opérationnels**

Avec le soutien du domaine de la gestion des risques :

- Identifie, évalue et priorise les risques opérationnels dans leur domaine.
- Conçoit et active des contrôles appropriés en fonction de l'appétit pour le risque et des coûts et moyens nécessaires.
- Surveille régulièrement le niveau de risque et agit en conséquence.

Audit interne

La fonction d'Audit Interne est chargé de vérifier périodiquement l'ensemble du système de contrôle et de gestion des risques, ainsi que la conception et l'efficacité de tous les contrôles établis.

Approbation, publication et révision

Cette Politique a été proposée par le Comité d'Audit et de Conformité et approuvée par le Conseil d'Administration de Puig Brands, S.A. le 27 janvier 2025, et est entrée en vigueur à cette date. Cette Politique est disponible sur l'Intranet, sur le site web de **Puig**, et sera communiquée aux employés de **Puig** et autres parties intéressées, le cas échéant.



L'auditeur général de **Puig**, en coordination avec les domaines correspondants, sera responsable de la publication, de l'examen, de la mise à jour et de l'amélioration de cette politique si nécessaire.

En cas de divergence entre la présente politique et les politiques spécifiques qui la développent et la complètent en ce qui concerne certains risques, fonctions d'entreprise ou activités dans le périmètre de **Puig**, la présente politique prévaudra.

En cas de non-respect, **Puig** adoptera les mesures légales (y compris celles de nature disciplinaire), ou les mesures contractuelles qui correspondent à la nature du non-respect.